



Adresse courrier : Hôtel de Ville – place de l'Église – BP 49 - 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

☎ 06 82 62 08 88 - ✉ crocknotes.secretariat85720@gmail.com

Adresse de dépôt formulaire (Boîte aux lettres) : 64 Bis, rue Georges Clemenceau - 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

## RÈGLEMENT

**Article 1 - Organisation :** L'association Croc'K'Notes est l'organisatrice du vide-grenier.

**Article 2 - Lieu de la manifestation :** Le vide-grenier a lieu sur le parking de la Baritaudière, Rue des Pins à Saint Hilaire de Riez.

**Article 3 - Inscriptions :** Elles sont prises dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Elles se font exclusivement au moyen de l'imprimé prévu à cet effet. Toute inscription incomplète et non accompagnée des documents suivants : carte d'identité nationale ou inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les professionnels, et chèque de réservation, ne sera pas retenu. Le **chèque de réservation doit être établi à l'ordre de l'association Croc'K'Notes**.

**Article 4 – Tarifs :** 3,50 € le mètre linéaire. La réservation minimale de 2 mètres linéaires est exigée. Selon la longueur du véhicule, elle est fixée à 5 mètres linéaires voire au-delà. Les tables d'exposition ne sont pas fournies.

**Article 5 – Placements :** Les droits de place versés resteront acquis à l'association organisatrice en cas d'absence du réservataire. En fonction des places restantes, des emplacements pourront être attribués le matin même de la manifestation. À compter de 08h00, les emplacements réservés et non occupés pourront être réattribués.

**Article 6 – Cas de force majeure :** Pour des raisons de sécurité, le vide-grenier peut être déplacé à proximité dans les mêmes conditions. En cas d'annulation du vide-grenier, les chèques de réservation seront restitués aux exposants, sans que ceux-ci ne puissent exercer un recours de quelque nature que ce soit contre l'association Croc'K'Notes.

**Article 7 – Horaires :** L'installation des stands débutera à 06h30 et devra être terminée pour 08h30. Les emplacements étant définis à l'avance par l'organisateur, il n'est pas utile d'arriver beaucoup plus tôt.

**Article 8 – Parking :** Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule hormis les véhicules de secours, de services et d'organisation, ne pourra circuler sur le parking après 08h30.

**Article 9 – Démontage :** Il s'effectue à compter de 17h30. Aucun démontage des stands ne pourra intervenir avant cette heure. Les emplacements libérés doivent à l'issue être propres et exempts de tous objets et/ou emballages de vente pour 18h30.

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>		
Code Postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>	E-mail :	<input type="text"/>
Titulaire de la pièce d'identité n° :	<input type="text"/>		
Délivrée le :	<input type="text"/>	Par :	<input type="text"/>
N° RCS (pour les professionnels) :	<input type="text"/>	Immatriculation	<input type="text"/>
Voiture <input type="checkbox"/>	Voiture avec remorque <input type="checkbox"/>	Fourgon <input type="checkbox"/>	Nombre de mètres : <input type="text"/> M

Je soussigné (e)  déclare sur l'honneur, ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, conformément à l'Article R321-9 du code pénal ; Et accepte sans réserves le présent règlement.

Fait à , le